

Compte rendu du conseil d'école du 6 novembre 2020

Personnes présentes :

Enseignants : Mmes Amard, Chypre, Martel (directrice), Menot, Mignot, Pinguet

Représentants de la mairie : Mmes Pouilly et Castello

Représentants de parents FCPE : Mmes Chapuy et Lucel

Personnes excusées : Mme Ansart (IEN), Mme Duret

1. Mouvement de personnel enseignant : Peu de mouvement

- Pas de changement : enseignantes et ATSEM
- RASED : L'école continue à bénéficier du RASED, mais il y a eu du changement dans le personnel.
 - enseignante spécialisée : Madame Carole Chenavier, intervient avec les GS à partir de mars souvent
 - psychologue scolaire : Mme Chanteclair Marie rased-valence1est@ac-grenoble.fr 04/75/07/02/41
- Présentation du nouveau bureau de la FCPE : On note une augmentation du nombre de votants : plus de 40%.

Présidente : PASSAS Emilie

Vice-Présidente : MANISCALCO Delphine

Trésorière : CHAPUY Laurence

Trésorière adjointe : BOMBRUN Nadège

Secrétaire : EYRAUD Caroline

- AESH :

Cette année, un seul élève (GS) est accompagné par une AESH. Il s'agit de Justine Lombard : elle vient de passer à 20h / semaine et elle travaille dans la classe de Mme Amard.

Présentation du PIAL : Depuis cette année les AESH sont gérés au niveau du PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé)

La loi n°2019-791 pour une « école de la confiance » L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Les AESH sont reconnus comme des membres à part entière des équipes éducatives et doivent notamment participer aux réunions de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les PIALs constituent une nouvelle forme d'organisation de l'accompagnement des élèves visant à améliorer la coordination des aides (humaines, éducatives et thérapeutiques) et à faciliter la gestion des accompagnants. Ainsi, tout au long de l'année scolaire, l'accompagnement organisé au sein des PIAL permettra de mieux prendre en compte l'évolution des besoins pédagogiques des élèves accompagnés, les événements scolaires

(périodes de stage) et les aléas de gestion (absence longue d'un accompagnant ou d'un élève accompagné).



• *Contrat civique* : Nous sommes prioritaires pour en bénéficier mais il n'y a pas de candidat pour l'instant.

2 . Bilan de rentrée - Effectifs de rentrée

	PS	MS	GS	TOTAL
Mme Amard Amélie	13		12	25
Mme Mignot Oriana	11		14	25
Mme Martel Delphine *	12	14		26
Mme Menot Rachel	13	13		26
Mme Chypre Lucie *		14	11	25
Mme Pinguet Valère		13	12	25
TOTAL	50	54	49	152

* Mme Duret enseigne le jeudi dans la classe de Mme Chypre, le vendredi dans la classe de Mme Martel
Moyenne par classe : 25.33

Prévisions pour les années suivantes

Année 2021-2022

A noter : la fermeture de l'école des Chassis ; il est possible que l'école de Pont de l'Isère récupère les élèves habitant Pont de l'Isère, pour l'instant scolarisés à l'école des Chassis.

Cela ne concerne qu'un seul élève de maternelle.

PS	44
MS	50
GS	54
Total	148

Enfants habitant la commune à la naissance

moyenne : 24.66

Année 2022-2023 :

PS	43
MS	44
GS	50
Total	137

Enfants habitant la commune à la naissance

Enfants habitant la commune à la naissance

moyenne : 22.83

Ces chiffres sont peu parlant. Chaque année, les enfants inscrits pour la rentrée de PS ne correspondent pas pour la majorité à la liste établie.

3 . Vigilance / Sécurité et PPMS / Covid / Intempéries

Rappel : Nous sommes passés en vigilance « urgence attentat »

Une attention particulière est demandée aux écoles

- Décliner son identité à l'interphone pour rentrer dans l'école.
- Eviter les attroupements devant l'établissement. Il y a des marques blanches devant le portail afin de rappeler aux parents de ne pas attendre les enfants sur cette zone.
- Interdiction de stationner aux abords de l'établissement.

Alerte incendie / PPMS

PPMS : Alerte intrusion : vendredi 9 octobre à 9h00 avec la maternelle. Un scénario : intrusion en primaire en premier ce qui déclenche ensuite l'alerte en maternelle. Les enfants restent assez calmes. Les portes du bâtiment étaient bien fermées et le silence régnait. Il était 9h00 donc les portes de la cour étaient encore fermées, il faut être vigilant aussi dans la journée.

La mairie n'a pas été présente car elle pensait qu'elle devait faire un exercice incendie. La mairie a été prévenue du déclenchement de l'exercice mais le policier municipal n'est pas venu. A-t-il pu être joint par téléphone ?

Alerte incendie : alerte surprise car peu de temps après l'alerte intrusion. Toutes les classes ont entendu l'alarme et l'évacuation a été très rapide sauf les classes de Mme Martel et Mme Amard qui ont cru que l'alarme se déclenchait pour l'exercice précédent.

D'autres exercices sont déjà programmés pour cette année scolaire : PPMS risque majeur, alerte incendie.

Point COVID :

- Nous rappelons aux parents que l'entrée à l'école est strictement limitée et avec un masque.
- Les enfants se lavent les mains en entrant à l'école et en sortant de l'école.

- Les enseignantes ont pris la décision à la suite d'un mail envoyé par une maman d'élève de cesser l'utilisation du gel (Mme Chypre nous lit le mail de la maman) : à l'essai sur les deux jours qui viennent de passer, nous avons réussi à ne plus l'utiliser.
- Pas de cas positif pour l'instant en maternelle. Deux enfants sont cas contact car un de leur parent est positif : ils restent à la maison pour 7 jours au moins et reviennent s'ils n'ont développé aucun symptôme.

Nous renouvelons le message de vigilance dans cette période de résurgence du virus.

Intempéries (neige) : un protocole doit être mis en place pour référencer les enseignants qui peuvent être sur place malgré la neige. Un lien avec la mairie doit aussi être possible très rapidement, un élu ou un agent de la mairie doit pouvoir se rendre sur place si aucun enseignant ne peut venir à l'école.

Une information est envoyée aussi à l'inspection pour faire un état des lieux. La prise de décision pour un accueil des élèves en toute sécurité est faite en lien l'inspection.

Si comme l'année dernière, les moyens de communication ou le chauffage ne fonctionnent pas, le bon sens prime.

4. Le règlement intérieur.

Le conseil d'école valide le règlement intérieur.

5 . Les moyens de fonctionnement de l'école

- **Mairie** : pas de changement avec l'année dernière

- Allocation scolaire : 36€ par enfant + 4€
- Subvention à la coopérative scolaire : 3€ ;
- Frais de bureau : 300€ + 7000 photocopies ;
- Abonnement Canopé
- Bibliothèque du village
- Budget photocopies : 7000 par poste dont 1000 en couleur soit 14 ramettes de papier par classe
- RASED : 100 € + 2500 photocopies
- Budget transports : 400 euros par classe pour l'ensemble des déplacements pédagogiques et sportifs + sortie de fin d'année :
- Classe de découverte : prise en charge du transport et participation plafonnée à 90 € par élève

- **Amicale Laïque**

L'Amicale Laïque finance les entrées des parcs ou zoos et les actions liées au projet d'école. Elle reverse l'argent gagné dans les différentes manifestations (loto, fête de l'école) aux écoles élémentaire et maternelle au prorata du nombre d'élèves.

Nous remercions vivement l'équipe de l'amicale laïque sous la présidence de Monsieur Viau qui a mis fin à sa participation à l'amicale laïque. Cette équipe a tenu pendant 5 ans les rennes de l'amicale laïque et a permis aux enfants d'avoir de beaux souvenirs.

Nous en profitons aussi pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle équipe sous la présidence de madame Puel Mallory.

Cette nouvelle équipe a déjà mis en place une action afin de récolter des fonds pour les futurs projets. Les élèves réaliseront un dessin qui sera ensuite imprimé sur un sac en tissu et toile de jute. Les bons de réservation ont été donnés aux enfants avant les vacances de la Toussaint. Les parents doivent autoriser les enseignants à utiliser les dessins de leurs enfants pour qu'ils participent au projet.

6. Le projet d'école et plan d'accompagnement des élèves de CP et CE1

- Accompagnement des CP et CE1

Les maîtresses de maternelle ont pris des groupes de CP et CE1 en APC afin de palier au mieux et dès le début de l'année les difficultés des enfants en lecture. Enseignants plus nombreux pour des groupes plus petits et plus homogènes.

Mise en place d'un **décloisonnement** avec une maîtresse de grande section qui allait aider les maitres et maîtresses de CE1 jusqu'aux vacances de Toussaint : ce n'est plus possible avec le non-brassage des groupes.

- Projet Rivières : Arche Agglo propose 3 animations autour de la faune des rivières. Mme Bosson interviendra 1/2 journée dans chaque classe en janvier, puis 1/2 journée, très probablement au bord du Buchillon début mai et, enfin, 1/2 journée sûrement au lac des Pierrelles à Mauves, début juin. Mme Pouilly nous suggère de faire appel à Patrick Gilly, élu au conseil municipal et président de l'association de pêche, qui connaît bien le Buchillon.

- Le projet d'école

On continue le projet d'école mis en place les années précédentes et on ajoute des fiches action en lien avec les formations que nous suivrons cette année. **Narramus** : nous avons maintenant 2 vidéoprojecteurs

Nous avons suivi une formation sur l'**acrosport** et avons demandé une dotation en tablettes qui a été acceptée, entre autres pour cette activité. Cette activité fera l'objet d'une fiche action et était prévue pour être le fil rouge d'un spectacle de fin d'année qui n'a pu avoir lieu en juin 2020, nous gardons l'idée pour juin 2021.

Notre école a été choisie pour une formation renforcée en **mathématiques**. Elle ne commencera qu'en début d'année 2021 et fera sûrement l'objet d'une nouvelle fiche action

- Les contes

Toutes les enseignantes de l'école vont travailler différents contes traditionnels suite à une réunion au cours de laquelle les enseignants d'élémentaire ont noté une faible connaissance des différents contes. Nous contactons une conteuse pour lui demander si elle pourrait nous présenter un spectacle de contes et aussi, comme dans Narramus, apprendre à raconter.

7. Plan de mise en œuvre de la continuité pédagogique

Dans chaque classe, nous avons créé une adresse internet et nous avons demandé au début de l'année les adresses email des parents, ceci afin d'anticiper une fermeture de classe ou d'école.

Deux hypothèses ont été imaginées par le ministère de l'éducation nationale +1 pour notre école :

Hypothèse 0 : Avant les vacances, nous avons prévu de recevoir les enfants à la porte de l'école. Tout cela a été confirmé par la mise en place du protocole sanitaire actuel. L'hypothèse 0 est donc celle que nous essayons de mettre en place depuis lundi et qui a pour but principal de limiter strictement l'entrée des parents à l'école et d'essayer de créer 2 groupes qui ne devraient pas se brasser au cours de la journée.

Mme Pouilly explique que, pour les temps de garderie du matin et de garderie du soir après le goûter et le passage aux toilettes, le non-brassage des groupes n'est pas respecté mais qu'il correspond à moins d'élèves. Elle ajoute que le non-brassage est demandé dans la mesure du possible. Mme Amard précise que le non-brassage permettrait de déterminer plus facilement quels enfants sont entrés en contact avec un cas positif lorsque l'ARS nous posera la question.

Hypothèse 1 : en cas de circulation active du virus, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil

Dans l'hypothèse d'une activation d'un protocole sanitaire dont les implications en termes de capacité d'accueil ou de non brassage des classes et des groupes ne permettraient pas un accueil de l'ensemble des élèves d'une classe de façon simultanée, deux principes clefs doivent être appliqués :

- Tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine, même si cette période de cours peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire.
- La présence des élèves aux cours en présentiel est obligatoire et n'est pas laissée à l'appréciation des familles.

Dans ce cadre, l'école devra mettre en œuvre de nouvelles modalités d'organisation, afin de garantir la scolarisation de tous les élèves. Les publics prioritaires sont :

- les élèves en situation de handicap ;
- les élèves scolarisés en CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire, qui devront impérativement être scolarisés à temps plein.
- en maternelle : sont prioritaires les enfants de GS, et de MS dans un 2^{ème} temps, qui ont des besoins particuliers dans des domaines ciblés.

Les organisations mises en place devront également répondre à plusieurs enjeux :

- recréer le lien social entre les élèves et entre les élèves et les équipes éducatives ;
- offrir aux élèves un cadre bienveillant, permettant la reprise des apprentissages dans les meilleures conditions possibles ;
- offrir un accompagnement adapté à chaque élève, en particulier ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages

En application du principe posé d'un accès de tous les élèves à des cours en présentiel, la scolarisation de l'ensemble des élèves – hors publics prioritaires évoqués ci-dessus – devra intervenir, à l'échelle d'une école ou d'un établissement, dans des conditions similaires.

Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée

Dans cette hypothèse, l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées d'un cluster sont fermés. L'intégralité de l'enseignement est donc assurée en distanciel.

L'action de chacun doit à la fois permettre de maintenir le niveau général des élèves et d'avoir une attention particulière afin d'éviter retard ou décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.

Pour y arriver, les enseignantes s'appuieront sur

- trois leviers :

o **maintenir les liens** : tout élève doit être appelé ou contacté une fois par semaine sur l'état d'avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc.

o **partager des contenus pédagogiques de qualité et de manière coordonnée dans les écoles et les établissements.**

o **l'aide aux parents pour le suivi du travail des élèves.**

- **une démarche** : s'il s'agit de s'assurer de la bonne continuité du service d'éducation, sa cohérence à tous les niveaux (académie, département, écoles et établissements), la mobilisation des professeurs et les conditions exceptionnelles d'enseignement appellent de la part des cadres bienveillance et encouragement des initiatives.

8 Questions à la municipalité

- Mme Pouilly explique que le devis de M. Barthélémy, conseiller pédagogique, pour 6 tablettes IPads avec coques de protection, une carte iTunes et un adaptateur est tout à fait envisageable mais que la mairie ne peut assurer le contrat de maintenance. Les enseignantes disent que le conseiller pédagogique pourra les aider si besoin. Donc elles acceptent qu'il n'y ait pas de contrat de maintenance. Elles répondent qu'elles peuvent acheter les logiciels avec le compte de la coopérative scolaire.
- Mme Martel demande s'il est possible d'envisager le remplacement des meubles à papiers (tiroirs nombreux, larges et peu hauts) qui permettent de stocker les feuilles de dessin. Les meubles commencent à être vieux et le fonds s'affaisse, ce qui bloque l'ouverture des tiroirs.
- Mmes Mignot et Amard rappellent que, cet été, les employés municipaux ont enlevé les portes coulissantes des armoires de leur classe (même génération que les meubles à papier : les portes ne coulissaient plus). Elles ont alors demandé à ce qu'il y ait des rideaux qui cachent l'intérieur du placard. Il faut des rideaux ignifugés : M. Bombrun devait s'en occuper. Où en est-il ? Mme Pouilly va s'en occuper.
- Mme Amard réitère sa demande de l'année scolaire dernière pour des étagères au-dessus du radiateur de sa classe.

9. FCPE

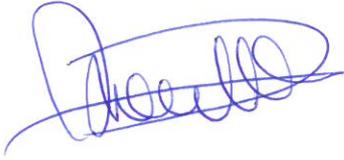
Les parents élus nous disent que le fait de ne plus utiliser le gel hydroalcoolique répond aux questions de parents.

Les parents apprécient les modifications apportées au protocole et la circulation plus fluide de jeudi et vendredi.

Ils nous disent que la proposition pour l'intervention d'une troupe de théâtre pour de l'improvisation autour de la gestion des émotions et des conflits est toujours valable. Les parents voient si la troupe pourrait intervenir au retour des vacances de février.

La séance est levée à 19h35

La présidente : Delphine MARTEL



La secrétaire : Amélie AMARD

